

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Joseph MASSON

Lettre aux Congréganistes - Comité de la
Congrégation - Nos morts - Extrait du Règlement

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1919, tome 17, p. 161-165

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Lettre aux Congréganistes

Cher ami,

Le 8 décembre de l'an passé, date si chère à tout Enfant de Marie, la petite chapelle du Collège de St-Maurice, contrairement aux anciennes habitudes, est demeurée déserte et silencieuse. Marie n'a pas vu, ce jour-là, ses enfants accourir à ses pieds ; la phalange recueillie des Congréganistes n'a pas donné le spectacle si consolant de sa communion générale ; la cérémonie si touchante du renouvellement de l'acte de consécration, qui attire toujours dans l'église abbatiale de nombreux fidèles, n'a pas eu lieu.

Les vacances prolongées ont empêché la célébration de ce grand jour.

Il nous semble que la Sainte Vierge a dû souffrir de cette solitude forcée. C'est en quelque sorte pour la dédommager que, le 2 février prochain, les Congréganistes du Collège vont la fêter. Ils profitent de cette occasion pour vous envoyer avec leur salut fraternel, leur circulaire annuelle.

Les *Echos* leur ayant offert une gracieuse hospitalité, ils se permettent de vous l'adresser par leur intermédiaire. Personne, nous l'espérons, ne verra de mauvais œil cette innovation. C'est, du reste, ainsi que se passent les choses dans maints autres collèges, et nous croyons que l'exemple est à suivre.

Un jour, cher ami congréganiste, il y a cinq, dix, quinze, vingt ans peut-être, entouré de nombreux disciples qu'animaient les mêmes sentiments, et désireux de vous mettre sous la protection spéciale de Marie, vous vous présentiez devant son autel, et vous prononciez la formule qui vous consacrait à Elle ; vous y fîtes passer certainement toute votre âme avec sa foi, conscient de l'importance d'un tel acte.

Oui, cher ami, cette consécration fut importante, car elle vous liait à Marie par un contrat sacré, d'où découlent, pour vous, de graves obligations d'honneur.

Ces obligations ont-elles conservé, à vos yeux, toute leur valeur ? Sont-elles demeurées gravées dans votre mémoire ? Savez-vous, surtout, les faire entrer dans votre vie pratique, dans votre vie quotidienne ? Nous osons l'espérer. Pourtant, nous ne croyons pas inutile de vous les rappeler en cette circonstance.

Par votre acte de consécration, vous vous êtes donné à la Sainte Vierge, sans réserve.

Vous lui avez donné votre cœur, et, partant, vous

avez promis que toutes vos affections seraient dignes d'Elle. Voyez, cher ami, si Elle n'a pas eu sujet de se plaindre de vous, si vous ne lui avez pas, parfois, laissé croire que vous préféreriez l'affection des créatures à la sienne, si votre cœur n'a peut-être pas faibli. Rappelez-vous alors votre titre de congréganiste et votre engagement d'aimer la Sainte Vierge et d'aimer tout pour Elle et en Elle. Il y a assurément des amitiés saintes que Marie protège. Mais gardez-vous de celles où l'on craint le regard de sa Mère.

Vous avez donné à Marie votre intelligence. Le jour où vous fûtes reçu Congréganiste, vous lui avez consacré vos études ; vous lui avez juré de n'occuper jamais votre esprit qu'à des choses saintes, utiles ou nécessaires ; vous vous engagiez, alors, à fuir l'oisiveté et à veiller sur vos lectures.

Pouvez-vous, cher ami, vous donner le témoignage d'avoir bien employé le temps des études qui devaient vous ouvrir une carrière ? N'y a-t-il pas actuellement, dans votre vie, des heures que vous gaspillez dans de vains amusements ? Vos lectures sont-elles de celles qui font du bien à l'âme, tout en meublant l'esprit de connaissances utiles ? Voyons, la main sur la conscience, est-ce qu'aucune des lectures, auxquelles vous vous êtes livré en dehors de celles qu'impose le devoir, n'a laissé dans votre esprit de ces souvenirs funestes et troublants ? Oh ! cher ami, prenez garde à ce que vous lisez. N'allez pas, sous prétexte de distraction, vous enfoncer dans la lecture de ces livres légers, qui empoisonnent d'autant plus facilement, qu'ils se présentent sous des dehors plus innocents. Craignez-les d'autant plus qu'ils vous semblent moins à craindre.

Avec votre cœur, votre intelligence, vous avez enfin consacré à Marie vos forces. Après l'honneur de Dieu,

c'est celui de la Sainte Vierge que vous devez procurer le premier. Dépensez-vous pour la faire connaître, aimer et servir. C'est là une des plus belles preuves que vous puissiez lui donner de votre fidélité.

Ainsi, votre acte de consécration fut le don total de vous-même à Marie.

Toutes les facultés de votre être, toutes vos forces, déposez-les entre ses mains, pour qu'Elle leur fasse porter des fruits surnaturels. Et si vous sous souvenez de cette pensée de S. Alphonse de Liguori : « Un véritable serviteur de Marie ne saurait périr », vous vous efforcerez de travailler à son service par l'imitation de ses vertus, qui est la manière de l'honorer la moins suspecte d'illusion. Invoquez-la d'une façon spéciale le 2 février prochain, et, en union avec nous, faites une bonne communion. Renouvelez en ce jour votre consécration ; et en nous la renvoyant signée de votre main, attestez que vous demeurez fidèle à vos engagements, fidèle à la cause sainte que vous avez juré de défendre, le jour où notre Congrégation vous accueille dans son sein.

St-Maurice, le 25 janvier 1919.

Le Préfet :
Joseph MASSON.

Le Directeur :
Chne Adrien COMMAN.

COMITÉ DE LA CONGRÉGATION POUR L'ANNÉE 1919 :

Préfet : Masson Joseph, Phys.

1^{er} Assistant : Ackermann Joseph, Phil.

2^e Assistant : Barbey Edmond, Phys.

Conseillers : Villard François, Phil., secrétaire.

Beuchat Henri, Rhét.

Héring Marcel, Hum.

Barras Joseph, Synt.

Melly Pierre-Marie, Gram.

Bonvin Hermann, Rud.

NOS MORTS

Nous recommandons aux prières des Congréganistes :

M. le Chanoine Ulrich Guex.

M. le Chanoine Frédéric Hofmann, ancien Directeur de la Congrégation.

M. Antoine Schaadt.

M. Fernand Pernollet.

M. Joseph Luder, notaire.

M. Georges Barathon.

M. le Chanoine Octave Claret.

M. l'Abbé Paul Romand.

M. Charles Braun.

M. Jean Ronc.

M. l'Abbé François Girardin.

M. le Chanoine Antoine Gay.

EXTRAIT DU REGLEMENT

Article 17. — La Congrégation reste en relation avec les membres qui ont quitté le collège. Elle leur envoie chaque année, à l'occasion de sa fête patronale, un formulaire de l'acte de Consécration, qu'ils devront renvoyer après l'avoir signé, en y joignant autant que possible une petite aumône (en timbres-poste) et quelques lignes qui attesteront leurs bons sentiments à l'égard de la Congrégation.

La messe réglementaire pour tous les Congréganistes sera dite le 2 février. Union de prières.

Prière d'informer de tout changement de domicile.